



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E13318

VALABLE JUSQU'AU 16/11/2024

ÉDITÉ LE 17/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 23/02/2001

Forme juridique : SAS

Capital : 45 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC NIORT 2001B48

Siret : 434 627 766 00026

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 5420949

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 140504838

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 140504838

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2022

Raison sociale : CIGEC (CONCEPTION & INSTALLATION EN GENIE CLIMATIQUE)

34 ROUTE DE BRESSUIRE  
79200 CHATILLON SUR THOUET

Téléphone : 05 49 95 95 25

Portable :

Site Internet : www.cigec.fr

E-mail : cigec@cigec.fr

Responsabilité légale :

DF SERENITE (804 621 332) / DF SERENITE (918 309 899) / DF SERENITE .  
PRÉSIDENT

Effectif moyen : 68

Tranche de classification : EFF4

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5112	Installation de plomberie sanitaire pour des bâtiments sans surpresseur supérieurs à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	21/09/2021
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	21/09/2021
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	15/09/2020
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	20/10/2022
5223	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m <sup>2</sup>	29/06/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	17/11/2021
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	21/09/2021
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	15/09/2020
5511	Installation de systèmes de gestion technique du bâtiment (gtb) Mention RGE	29/06/2022
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure à 36 kVA	17/11/2020
5912	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement comprise entre 36 kVA et 250 kVA	17/11/2020

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE D'ANGOULEME  
91 BOULEVARD DE BRETAGNE  
16710 SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E13318

VALABLE JUSQU'AU 16/11/2024

ÉDITÉ LE 17/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

\* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT**

**Gérard SÉNIOR**

**SIGNATURE  
DU TITULAIRE**

**AGENCE  
QUALIBAT**

AGENCE D'ANGOULEME  
91 BOULEVARD DE BRETAGNE  
16710 SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.